Barre
des Cévennes

Le lundi 16 mars 2026

A tous les élus

Conseil municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Vendredi 20 mars 2026
à 20h00 à la Mairie.

Il y sera procédé à l'élection du maire et des adjoints.

Bien cordialement,

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

1. Désignation d'un.e secrétaire de séance.
2. Election du maire.
3. Détermination du nombre d'adjoints suivant les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales)
4. Election des adjoints.
5. Lecture de la Charte de l'élu local (articles L1111-12 à L1111-14 et L2121-7 du CGCT).
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Fixation du montant des indemnités de fonction.
8. Renouvellement des commissions municipales.
9. Renouvellement des délégués dans les syndicats intercommunaux.
10. Désignation des représentants dans les organismes.
11. Convention pluriannuelle de pâturage.
12. Dépréciation créances douteuses.
13. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026, suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Barre
des Cévennes

Le jeudi 19 mars 2026

A tous les élus

Conseil municipal

Ordre du jour complémentaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

14. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du samedi 24 janvier 2026

Bien cordialement,

Le Maire,



François Rouveyrol

Ordre du jour du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

1. Désignation d'un.e secrétaire de séance.
2. Election du maire.
3. Détermination du nombre d'adjoints suivant les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales)
4. Election des adjoints.
5. Lecture de la Charte de l'élu local (articles L1111-12 à L1111-14 et L2121-7 du CGCT).
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Fixation du montant des indemnités de fonction.
8. Renouvellement des commissions municipales.
9. Renouvellement des délégués dans les syndicats intercommunaux.
10. Désignation des représentants dans les organismes.
11. Convention pluriannuelle de pâturage.
12. Dépréciation créances douteuses.
13. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026, suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.
14. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du samedi 24 janvier 2026.